

Commission Services à la population

17 Janvier 2019

Salle des mariages – Mairie de Vennecy

A l'ordre du jour de cette commission :

- Retour d'étape sur sujets dernière commission
- Evolution des missions des Ram
- Petite enfance : accueil collectif

① Retour d'étape sur sujets dernière commission

Plan mercredi : nous avons obtenus courant décembre le label qualité « plan mercredi » ainsi que le renouvellement du PEDT, à compter de septembre 2018, pour une durée de 3 ans

A faire :

- rencontre des équipes d'animation et des associations gestionnaires d'accueil du mercredi,
- courriers à l'ensemble des écoles et des mairies, pour les informer et proposer des réunions de présentation du dispositif et des attendus en terme de partenariat

Site de Loury – accueil du mercredi : accord de la mairie de Loury pour nous mettre à disposition les salles d'activité de l'ancienne école ainsi que, ponctuellement, certains équipements sportifs

A faire : - reste la question de la sécurisation de cette accueil (aucun espace extérieur clôturé)

Site de Vennezy - 15 et 17 janvier 2019 :

mardi : visite services de la PMI et de la DRDJSCS pour étudier des solutions d'urgence pour l'accueil périscolaire du soir. Résultat : sans le rajout de minimum 2 WC petits + points d'eau supplémentaires, à hauteur maternelles → impossible de revoir à la hausse la capacité des moins de 6 ans – travaux à prévoir en urgence

jeudi : réunion mairie / CCF pour envisager le moyen et long terme sur ce site, au regard des difficultés actuelles et des perspectives démographiques de la commune

Action parentalité 2018: dans le cadre du REAAP et de la semaine de la parentalité nous avons donc organisé une conférence parentalité.

En chiffre :

- ↪ 46 personnes présentes, dont 9 agents CCF
- ↪ 2 enseignants,
- ↪ 3 Atsem du territoire,
- ↪ quelques assistantes maternelles,
- ↪ Quelques professionnelles de l'enfance et de la petite enfance d'autres territoires
- ↪ des familles du territoire.
- ↪ 27 personnes du territoire CCF // 19 hors CCF

Appréciation qualitative :

l'ensemble des participants ont apprécié la soirée.
Une conférence de très grande qualité, interactive, dynamique.
Beaucoup d'échanges entre le conférencier et les participants



② PETITE ENFANCE - RAM (Relais Parents Assistants Maternels)

Rappel des missions générales des Ram (Relais Parents Assistants maternels)

- **Coté Familles** : mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins ;
- **Coté professionnels** : améliorer la qualité de l'accueil des enfants, renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et participer à leur professionnalisation.

Pour aller plus loin et répondre aux grands enjeux du secteur de la petite enfance, des missions supplémentaires sont créées, pour les Ram, sur la base du volontariat :

- ❶ renforcer l'accompagnement des familles avec un positionnement central du Ram en « **guichet unique d'information** » et le traitement des demandes d'accueil des familles formulées directement en ligne sur le site www.mon-enfant.fr ;
- ❷ promouvoir l'activité des assistants maternels en améliorant leur employabilité ;
- ❸ augmenter les départs en formation continue des assistants maternels.

Ces missions s'inscrivent dans la continuité des grandes missions des Ram, mais des résultats quantifiables sont fixés par la Cnaf pour vérifier la réalisation ou non des objectifs fixés.

Dès l'année 2018, les Ram pouvaient, sur la base du volontariat, s'inscrire sur l'une ou l'autre de ces missions. Un financement annuel forfaitaire supplémentaire de 3 000 € est prévu, si les objectifs de la mission sont atteints.

Sur cette base et en lien avec le travail que nos animatrices mènent déjà depuis plusieurs années sur le territoire, Monique Brus et Laure Flécher se sont positionnées sur la mission supplémentaire numéro 2. Dans ce cadre, entre autres actions, les 2 animatrices du Ram de la CCF se sont associées au Ram de la CCPNL pour mettre en place fin 2018 des rencontres assistants maternels / Pôle emploi.

L'action proposée répondait aux intérêts convergents des différents protagonistes :

Pour les assistants maternels : méconnaissance de leurs droits et devoirs vis à vis de Pôle emploi, dans le suivi de leurs dossiers, lors de fins de contrats ..., occasionnant beaucoup d'erreurs, la nécessité de rembourser Pôle emploi pour des trop-perçus... Pas de disponibilité en journée pour se rendre à Pôle emploi.

Pour Pôle emploi : mêmes constats d'incompréhension, d'erreurs dans les dossiers et d'indisponibilité des assistants maternels en journée, sans compter des problématiques spécifiques, liées à leur activité professionnelle.

Pour les Ram : mettre en place une action répondant à leurs missions générales, à un besoin manifeste, exprimé par les AM comme par Pôle emploi ainsi qu'à cette mission supplémentaire sur laquelle elles ont choisi de s'investir.

Cette action s'est déroulée en 2 temps, avec :

- une soirée questions / réponses, en présence de conseillers pôle emploi (29 AM inscrites)
- puis des entretiens individuels, en journée, rendus possibles grâce aux animatrices de Ram, qui ont pris en charge les enfants gardés par chaque assistante maternelle, le temps de leur entretien (avec l'accord préalable des services de PMI ainsi que des parents) – (12 RDV)

S'agissant d'un travail de longue haleine, l'objectif fixé par la Caf pour cette mission n°2 n'est pas atteint pour 2018 mais les efforts menés sur ce volet seront poursuivis en 2019.

Par ailleurs, la Cnaf mène un chantier important de « rénovation » du site Mon-enfant.fr (site d'information sur les services enfance et petite enfance) lequel devrait prochainement aboutir au lancement d'un site plus interactif.

Dans ce cadre ils souhaitent déployer largement un service de demande de renseignements en ligne pour les familles.

Sur les territoires, cela nécessite la création de structures appelées à prendre en charge les demandes des familles

→ **dénomination Caf « Lieux d'information ».**

Sur tous les territoires où un service Ram existe, cette mission s'inscrivant pleinement dans les missions générales des Ram, la Caf souhaite que les Ram soit positionnés comme « lieux d'information » dans le site Mon-enfant.fr.

Ils auraient donc la charge d'accueillir les parents sur rendez-vous à la suite de leur demande d'informations effectuées sur le site.

Ce volet correspond à la mission 1 énoncée précédemment, laquelle de optionnelle **tendrait** à devenir obligatoire.

Dans tous les cas, un conventionnement avec la Caf est nécessaire pour mettre en place ce lieu d'information.

2 niveaux possibles :

➤ **Niveau 1** : la personne gérant ce lieu d'information propose un rendez-vous à chaque famille et lui expose en détail les différents modes de garde existants, coûts, aides, démarches.

Des outils et supports de communication seront fournis par la Caf durant la phase de déploiement.

➤ **Niveau 2** : niveau renforcé « guichet unique »

- assurer une coordination et impulsion d'un travail en réseau avec les acteurs locaux du territoire (commission d'admission, d'attribution de places, instances de concertation ...)
- offrir un accompagnement « personnalisé » aux familles dans leur parcours de recherche ;
- centraliser les demandes d'accueil à l'échelle du territoire ;
- mettre en relation l'offre et la demande.

Si le niveau 1 présente une réelle plus-value et aucune difficulté apparente, le positionnement en guichet unique semble plus complexe à appréhender sur notre territoire, du fait que nos structures d'accueil collectif restent des haltes-garderies, sans commission d'attribution de place. Une réflexion est en cours et des temps de travail avec les 4 professionnelles de la petite enfance sont prévus sur cette question.

La bonification de 3 000 € ne sera accordée qu'aux Ram s'inscrivant en niveau 2 « guichet unique » et sous réserve de la bonne réalisation des objectifs.

Éléments supplémentaires issus de cette dernière lettre circulaire :

➤ **La notion de soutien à la Parentalité rajoutée:** l'animateur du Ram, du fait de ses missions de base et des évolutions évoquées auparavant, est le premier interlocuteur des familles. Ces temps de rencontre sont également des moments durant lesquels des questions/difficultés éducatives, sociales peuvent être évoquées. Le rôle de l'animateur est alors d'orienter au mieux la famille vers les partenaires du territoire pouvant les accompagner (PMI, intervenants sociaux ...).

Ce positionnement fait donc de l'animateur de Ram une des personnes les mieux placées pour identifier la pertinence/les besoins d'actions collectives à mettre en place sur le territoire (actions parentalité).

Question : après cette première action REAAP, en 2018, souhaitez-vous poursuivre et présenter chaque année une action parentalité, avec demande de soutien financier par la Caf

Piste : Si oui, il serait pertinent d'inscrire une enveloppe budgétaire dédiée, dans le budget des Ram, réservée à une ou des actions parentalité. (A noter : en terme d'optimisation des coûts et recettes, les Ram n'atteignant pas le plafond Caf au niveau du budget de fonctionnement, cet éventuel coût supplémentaire, bénéficierait d'un financement via la prestation des Ram (43%) + une subvention potentielle Reaap.

➤ Autre type d'action envisagée : cette LC évoque aussi un type d'action intéressante, favorisant la rencontre entre l'offre et la demande d'accueil : il s'agit de proposer une séance/forum de « speed dating », pour les AM et familles. Laure Flécher et Monique Brus ont des retours d'actions similaires, testées sur un ou deux territoire du Loiret, et qui ont rencontré un véritable succès. Elles envisagent donc une action de ce type pour 2019 (juin ?)

③ PETITE ENFANCE – ACCUEILS COLLECTIFS

Projet de crèche d'entreprise et de collectivités – site du Cosmetic Park basé sur la commune de Vennecy

L'entreprise Babilou est positionnée pour implanter une crèche sur le site du Cosmetic park.

Cette crèche sera une structure de 36 à 37 places, ouverte 5 jours par semaine, avec une amplitude horaire prévisionnelle de 7h30 à 18h30. Babilou sera gestionnaire de la structure (gestion du personnel, fonctionnement ...). **Objectif : ouverture de la structure en septembre 2020**

Ils prospectent actuellement auprès des entreprises du site, des environs ainsi qu'auprès des collectivités. Cette crèche va se situer sur une commune de notre territoire, par conséquent, nous sommes la première collectivité contactée.

Babilou propose un service « clé en main » : ils recrutent et gèrent le personnel, gèrent à 100% le fonctionnement de la structure. Ils financent leur service en vendant des places de crèche aux partenaires (publics ou privés) intéressés.

→ Avantages :

- ↳ la gestion quotidienne est déléguée à l'entreprise gestionnaire de la crèche – facilité
- ↳ La collectivité reste maître des critères d'attribution de places, pour les places dont elle s'est portée acquéreur
- ↳ Engagement d'une année : possibilité de réajuster chaque année le nombre de places réservées, en fonction de l'évolution des besoins

→ Inconvénients :

- ↳ solution normalement plus coûteuse pour la collectivité qu'une gestion en direct

Autre observation : Inscription de ce service dans l'offre globale d'accueil du territoire ? - Quid de nos structures, et des professionnelles de la petite enfance qui s'investissent dans nos structures

Projet de crèche Babilou – volet financier

Proposition financière Babilou – décembre 2018

- à partir de 5 berceaux : 8 500 € / an / berceau → 42 500 €
- à partir de 8 berceaux : 8 000 € / an / berceau → 64 000 €
- à partir de 11 berceaux : 7 500 € / an / berceau → 82 500 €

Possibilité de réserver un nombre de berceaux moins important (moyennant un montant annuel ajusté)

Une contrepartie financière existe au travers du contrat enfance jeunesse.

... **Mais** : après consultation auprès de la Caf du Loiret, la règle change à compter de début 2019. Ce seront dorénavant les gestionnaires de structures qui percevront directement l'aide financière de la Caf, mais les modalités (% de prise en charge, plafonds...) ne sont pas encore validées par la CNAF (fin février 2019)

➔ Ce premier devis devra donc être refait par Babilou, une fois que les Caf connaîtront les modalités de cette aide financière, en déduisant le montant de prise en charge par la Caf directement du coût du berceau

➔ Je suis donc dans l'incapacité totale de faire une estimation du reste à la charge de la collectivité !

Offre accueil collectif petite enfance – Territoire de la CCF

2 Haltes-garderies (à Neuville-aux-Bois et Trainou), ouvertes chacune 2 jours par semaines / 43 semaines

Neuville-aux-Bois : 25 places d'accueil le matin // 20 l'après-midi

Trainou : 19 places d'accueil

Au total, 7 professionnelles différentes auprès des enfants :

3 travaillant à 100% en halte-garderie

4 travaillant sur différentes structures d'accueil CCF (HG, accueil périscolaire et/ou extrascolaire)

Autre :

- ① A noter la réémergence récente d'un projet privé de micro-crèche sur la commune de Neuville-aux-Bois : 10 places d'accueil maxi – conditions allégées au niveau des diplômes des professionnelles – coût pour les familles proche du coût d'une garde individuelle auprès d'un assistant maternel
→ accessibilité moindre pour les familles – pas d'échéance connue pour l'heure
- ② Projet de Mam sur la commune de Vennecy (offre d'accueil proposé par un groupe d'assistantes maternelles dans un lieu autre que leur domicile). Maxi 4 professionnelles soit un maximum de 16 places d'accueil. Il s'agit d'une offre d'accueil qui se situe entre l'accueil individuel et l'accueil collectif – accessibilité pour les familles similaire à l'accueil individuel. Ce projet semble être en standby.

Petite enfance – Focus sur la halte-garderie de Trainou

Nous avons augmenté la capacité d'accueil en septembre 2018 (passage de 16 à 19 places), et revu le temps de travail des agents travaillant déjà sur cette structure + 1 agent de restauration en renfort

→ optimisation « **maximale** » du personnel.

En terme d'activité : structure complète quasiment depuis la reprise en septembre, malgré la création de 3 nouvelles places d'accueil – demandes des familles > à l'offre existante → refus ou enfants sur liste d'attente. De nombreuses familles, sur les 2 structures, manifestent le regret de n'avoir que 2 jours d'accueil par site.

Pour la HG de Trainou : Taux d'occupation financier 2018 > 90% (voir tableaux détaillés joints)

En terme de fonctionnement – gestion du personnel :

Malgré l'augmentation du temps de travail de la directrice + l'ajout d'un agent de restauration + légère augmentation pour les 2 autres agents, le quotidien des professionnels de cette équipe s'avère compliqué avec les taux de fréquentation actuels → la directrice pointe un manque de moyens, pour elle ainsi que pour ses collègues, notamment au niveau des tâches de nettoyage et entretien.

A noter, lissé sur les 4 mois depuis la reprise, le nombre d'enfants moyen accueillis à Trainou est légèrement supérieur à Neuville-aux-Bois, avec côté Trainou 3 professionnelles // côté Neuville : 4

Volet financier : Prix de revient horaire particulièrement faible pour la HG de Trainou

Ces éléments cumulés mettent en lumière la réalité d'une insuffisance de moyens humains avec les taux d'occupation actuels de cette halte-garderie

→ demande d'accord pour faire une proposition valorisée de fonctionnement ajusté pour ce site

Idée : + 1 professionnelle auprès des enfants → permet de passer à 20 places → surcoût mais hausse recettes possibles (CEJ + PSU et recettes familles)

Petit récapitulatif des données générales de fonctionnement des HG depuis l'évolution de leur fonctionnement en septembre 2016

COMPARATIF AVANT/ APRES REVISION DU FONCTIONNEMENT			
Cumul 2 structures			
	2015	2018	VARIATION
Données d'activité			
Capacité d'accueil	26 310,75	30 098	14,39%
Heures enfants facturées	15 681	24 696	57,49%
Taux d'occupation financier	60%	82%	
Données financières			
Coût de fonctionnement	151 177,34 €	195 727,69 €	29,47%
Recettes	97 306,84 €	153 703,78 €	57,96%
Reste à charge	53 870,50 €	42 023,91 €	-21,99%

Lorsque le projet Babilou pourra être évalué précisément, et qu'il nous sera possible de valoriser le reste à charge, il pourrait être intéressant, dans le même temps, d'étudier un projet d'évolution d'au moins une de nos structures en multi-accueil (4 ou 5 jours), offrant une solution de garde à la semaine pour les familles.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION